

Séance ordinaire du comité exécutif de la Ville de Gatineau tenue dans la salle des Comités de la Maison du citoyen, 25, rue Laurier, Gatineau, Québec, le mercredi 17 février 2016 à 9 h 30 à laquelle sont présents, monsieur le maire Maxime Pedneaud-Jobin, président, monsieur le conseiller Gilles Carpentier, vice-président, madame la conseillère Myriam Nadeau et monsieur le conseiller Maxime Tremblay formant quorum du comité. Monsieur le conseiller Gilles Carpentier, vice-président du comité exécutif, préside la séance.

Est absent, monsieur le conseiller Martin Lajeunesse.

Sont également présents, messieurs et mesdames, Marie-Hélène Lajoie, directrice générale, André Turgeon, directeur général adjoint, Melvin Jomphe, directeur de cabinet et Me Suzanne Ouellet, greffier.

CE-2016-114

AUTORISER UN AJUSTEMENT DE COÛT DE SOUMISSION AU MONTANT DE 163 909,17 \$ - EXCAVATION LOISELLE INC. - RÉAMÉNAGEMENT DU SECTEUR RIVERAIN DE LA RUE JACQUES-CARTIER - DISTRICT ÉLECTORAL DE POINTE-GATINEAU - MYRIAM NADEAU

CONSIDÉRANT QUE ce comité, par sa résolution numéro CM-2014-427 du 27 mai 2014, adjugeait à la firme Excavation Loiselle inc. un contrat pour le réaménagement du secteur riverain de la rue Jacques-Cartier pour un montant de 26 352 295,83 \$ incluant les taxes;

CONSIDÉRANT QUE ce comité, par sa résolution numéro CE-2015-54 du 21 janvier 2015, autorisait à la firme Excavation Loiselle inc. un ajustement de coûts de soumission au montant de 166 362,42 \$ dans le cadre du réaménagement du secteur riverain de la rue Jacques-Cartier, portant ainsi le coût des travaux au montant de 26 518 658,25 \$ incluant les taxes;

CONSIDÉRANT QUE ce comité, par sa résolution numéro CE-2015-771 du 7 octobre 2015, autorisait à la firme Excavation Loiselle inc. un ajustement de coûts de soumission au montant de 188 759,59 \$ dans le cadre du réaménagement du secteur riverain de la rue Jacques-Cartier, portant ainsi le coût des travaux au montant de 26 707 417,84 \$ incluant les taxes:

CONSIDÉRANT QUE la firme CIMA+ S.E.N.C. mandatée par la Ville pour la fourniture de services professionnels d'ingénieurs-conseils pour la préparation de plans et devis, incluant la surveillance des travaux avec résidence complète, recommande un montant total de 163 909,17 \$ incluant les taxes, pour la réalisation de travaux supplémentaires nécessaires à ce jour;

CONSIDÉRANT QUE les délégations de pouvoir numéros 134449 et 134731 ont déjà été approuvées pour un montant de 99 820,33 \$ incluant les taxes, pour une partie des travaux supplémentaires recommandés antérieurement;

CONSIDÉRANT QU'après vérification, le Bureau des grands projets considère que le montant demandé pour l'ajustement de coûts est raisonnable et en recommande l'approbation :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité :

• entérine les délégations de pouvoir numéros 134449 et 134731 pour un montant de 99 820,33 \$ incluant les taxes;

autorise l'ajustement du coût de soumission au montant de 64 088,84 \$ incluant les taxes, au contrat de la firme Excavation Loiselle inc. dans le cadre du projet de réaménagement du secteur riverain de la rue Jacques-Cartier, portant ainsi le cumulatif des ajustements à approuver à 163 909,17 \$ incluant les taxes.

Le coût total du contrat représente un montant de 26 871 327,01 \$ incluant les taxes.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
06-30363-010-04935	58 521,65 \$	Tronçon de la rue Jacques-Cartier – Travaux
04-13493	2 787,08 \$	TPS à recevoir – Ristourne
04-13593	2 780,11 \$	TVQ à recevoir - Ristourne

Un certificat du trésorier a été émis le 11 février 2016.

Adoptée

CE-2016-115

AUTORISER UN AJUSTEMENT DU COÛT DE SOUMISSION D'UN MONTANT DE 15 238,49 \$ - GESTION DMJ - RECONSTRUCTION D'UN MUR DE SOUTÈNEMENT - 80, RUE EDDY - DISTRICT ÉLECTORAL DE HULL-WRIGHT - DENISE LAFERRIÈRE

CONSIDÉRANT QUE ce comité, par sa résolution numéro CE-2015-858 du 4 novembre 2015, adjugeait un contrat d'un montant de 55 965,25 \$ incluant les taxes, pour les travaux au projet de reconstruction d'un mur de soutènement au 80, rue Eddy, à la firme Gestion DMJ;

CONSIDÉRANT QUE l'entrepreneur, Gestion DMJ, a déposé à la Ville une demande de travaux supplémentaires d'un montant de 21 268,93 \$ incluant les taxes;

CONSIDÉRANT QUE ces travaux supplémentaires déposés par l'entrepreneur ont été analysés par le consultant, la firme Les services EXP inc., et qu'il en recommande le montant de 21 268,93 \$ incluant les taxes;

CONSIDÉRANT QUE des travaux non réalisés pour un montant de 6 030,44 \$ incluant les taxes, peuvent être crédités du contrat original;

CONSIDÉRANT QUE cet ajustement final au montant de 15 238,49 \$ incluant les taxes, dépasse la limite au Règlement numéro 726-1-2014 concernant la délégation de pouvoir de dépenser et de passer les contrats au nom de la Ville de Gatineau à certains fonctionnaires;

CONSIDÉRANT QU'après vérification, le Service des infrastructures en recommande l'approbation :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité :

- autorise l'ajustement du coût de soumission d'un montant de 21 268,93 \$ incluant les taxes, pour l'ordre de changement numéro 01 dans le cadre du projet de reconstruction d'un mur de soutènement du 80, rue Eddy;
- approuve le crédit au montant de 6 030,44 \$ incluant les taxes, pour des travaux non réalisés, portant ainsi le cumulatif net des ajustements à 15 238,49 \$ incluant les taxes.

Le coût net total du contrat représente un montant de 71 203,74 \$ incluant les taxes.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
06-30732-007-04926	13 914,77 \$	Travaux de réfection des ponts et des ouvrages d'art – Sentiers LSA – Reconstruction d'un mur – 80, rue Eddy
04-13493 04-13593	662,69 \$ 661,03 \$	TPS à recevoir – Ristourne
04-13593	661,03 \$	TVQ à recevoir – Ristourne

Un certificat du trésorier a été émis le 11 février 2016.

Adoptée

CE-2016-116

AUTORISER L'AJUSTEMENT DES HONORAIRES PROFESSIONNELS D'INGÉNIEURS-CONSEILS POUR UN MONTANT DE 38 304,50 \$ - LES CONSULTANTS S.M. INC. - PROGRAMME DE RÉFECTION DE SENTIERS 2014 - DISTRICTS ÉLECTORAUX DU CARREFOUR-DE-L'HÔPITAL ET DU VERSANT - GILLES CARPENTIER ET DANIEL CHAMPAGNE

CONSIDÉRANT QUE ce comité, par sa résolution numéro CE-2014-533 du 7 mai 2014, adjugeait un contrat à la firme d'ingénieurs-conseils Les Consultants S.M. inc., pour la préparation de plans et devis et la surveillance des travaux avec résidence dans le cadre du programme de réfection de sentiers 2014, pour un montant total approximatif de 68 122,69 \$ incluant les taxes;

CONSIDÉRANT QUE la délégation de pouvoir numéro 128684 a déjà été approuvée pour un montant total de 4 943,93 \$ incluant les taxes, pour des honoraires professionnels supplémentaires recommandés antérieurement;

CONSIDÉRANT QUE des honoraires additionnels sont requis pour la préparation des plans et devis en lien avec des travaux de stabilité de talus non prévus au mandat initial, mais recommandés par une étude de stabilité dans le tronçon de la piste La Vérendrye, entre le sentier des Terres et la rue Paquette;

CONSIDÉRANT QUE des honoraires additionnels sont requis pour la surveillance de ces travaux pour une période additionnelle au mandat initial d'au plus 25 jours de travaux en chantier:

CONSIDÉRANT QUE la firme Les Consultants S.M. inc. a déposé une proposition d'honoraires additionnels d'un montant de 11 084,16 \$ incluant les taxes, pour réaliser les plans et devis et l'appel d'offres pour les travaux du tronçon concerné;

CONSIDÉRANT QUE la firme Les Consultants S.M. inc. a déposé une proposition d'honoraires additionnels d'un montant de 22 276,41 \$ incluant les taxes, pour réaliser la surveillance en résidence, selon le taux journalier prévu au mandat, pour une période additionnelle évaluée à 25 jours de travaux en chantier, portant ainsi à 33 360,57 \$ incluant les taxes, le total des honoraires additionnels demandés;

CONSIDÉRANT QUE ces travaux de stabilisation sont assujettis à une demande de certificat d'autorisation auprès du ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques en vertu de l'article 22 de la Loi sur la qualité de l'environnement;

CONSIDÉRANT QU'en vertu du Règlement numéro 726-1-2014 concernant la délégation du pouvoir de dépenser et de passer des contrats au nom de la Ville de Gatineau à certains fonctionnaires, une résolution du comité exécutif est nécessaire puisque le montant d'ajustement dépasse la limite prévue au règlement;

CONSIDÉRANT QU'après vérifications, le Service des infrastructures en recommande l'approbation :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité:

- autorise la firme Les Consultants S.M. inc. à présenter, pour approbation, tous les documents se rapportant à ces travaux aux autorités compétentes en la matière, si la situation est rendue nécessaire;
- autorise la firme Les Consultants S.M. inc. à présenter aux autorités compétentes en la matière, une fois les travaux complétés, une attestation signée par un ingénieur quant à la conformité des travaux réalisés avec les autorisations accordées;
- entérine la délégation de pouvoir numéro 128684 d'un montant de 4 943,93 \$ incluant les taxes;
- autorise la demande d'honoraires additionnels d'un montant total de 33 360,57 \$ incluant les taxes, professionnels à la firme Les consultants S.M. inc. pour les services additionnels demandés pour la préparation des plans, devis, documents d'appel d'offres et surveillance en résidence pour la réfection de la piste multifonctionnelle La Vérendrye, portant ainsi le cumulatif des ajustements à approuver à 38 304,50 \$ incluant les taxes.

Le coût total du contrat représente un montant de 106 427,19 \$ incluant les taxes.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
06-30732-002-04927	30 462,65 \$	Travaux de réfection des ponts et des ouvrages d'art – Sentiers – Programme annuel de réfection – Sentiers récréatifs
04-13493	1 450,77 \$	TPS à recevoir – Ristourne
04-13593	1 447,15 \$	TVQ à recevoir – Ristourne

Un certificat du trésorier a été émis le 11 février 2016.

Adoptée

CE-2016-117

AUTORISER UN AJUSTEMENT DU COÛT DE SOUMISSION POUR UN MONTANT DE 105 326,62 \$ - DUROKING CONSTRUCTION\9200-2088 QUÉBEC INC. - PROJET DE PROLONGEMENT DE LA RUE PIERRE-MÉNARD - DISTRICT ÉLECTORAL DE LA RIVIÈRE-BLANCHE - JEAN LESSARD

CONSIDÉRANT QUE ce comité, par sa résolution numéro CE-2015-565 du 8 juillet 2015, adjugeait à la firme Duroking Construction\9200-2088 Québec inc. un contrat pour le prolongement de la rue Pierre-Ménard d'un montant de 4 670 652,42 \$ incluant les taxes;

CONSIDÉRANT QUE la firme CIMA+ S.E.N.C. a été mandatée par la Ville pour la gestion, la planification et l'exécution de huit différents projets, dont celui du prolongement de la rue Pierre-Ménard et le développement des nouvelles rues de l'Aéroparc;

CONSIDÉRANT QUE le Service des infrastructures a déjà approuvé un montant de 94 907,26 \$ incluant les taxes, par la délégation de pouvoir numéro 134390 pour un premier ordre de changement recommandé par la firme CIMA+ S.E.N.C.;

CONSIDÉRANT QUE la firme CIMA+ S.E.N.C. a analysé des demandes supplémentaires de l'entrepreneur et recommande un paiement au montant de 10 419,36 \$ incluant les taxes, pour cinq nouveaux ordres de changements;

CONSIDÉRANT QU'en vertu du Règlement numéro 726-1-2014 concernant la délégation du pouvoir de dépenser et de passer des contrats au nom de la Ville de Gatineau à certains fonctionnaires, une résolution du comité exécutif est nécessaire puisque le montant d'ajustement dépasse la limite prévue au règlement;

CONSIDÉRANT QU'après vérifications, le Service des infrastructures en recommande l'approbation :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

OUE ce comité :

- entérine la délégation de pouvoir numéro 134390 d'un montant de 94 907,26 \$ incluant les taxes;
- approuve les ordres de changements numéros 2 à 6 pour un montant total de 10 419,36 \$ incluant les taxes, portant le cumul des ajustements à approuver à un montant de 105 326,62 \$ incluant les taxes.

Le coût total du contrat représente un montant de 4 775 979,04 \$ incluant les taxes.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
06-30687-014-04928	9 514,27 \$	Services municipaux et acquisitions des parcs industriels – Égouts – Rue Pierre-Ménard
04-13493 04-13593	453,11 \$ 451,98 \$	TPS à recevoir – Ristourne TVQ à recevoir – Ristourne

Un certificat du trésorier a été émis le 11 février 2016.

Adoptée

CE-2016-118

AUTORISER UN AJUSTEMENT DE COÛT D'UN MONTANT DE 14 966,35 \$ - TECHNIPARC - PROJET DE RÉFECTION DES TERRAINS DE SOCCER NUMÉROS 2 ET 3 DU PARC ERNEST-GABOURY - DISTRICT ÉLECTORAL DU CARREFOUR-DE-L'HÔPITAL - GILLES CARPENTIER

CONSIDÉRANT QUE ce comité, par sa résolution numéro CE-2014-1147 du 1^{er} octobre 2014, adjugeait à la firme Techniparc un contrat pour la réfection des terrains de soccer numéros 2 et 3 du parc Ernest-Gaboury d'un coût de 80 758,44 \$ incluant les taxes;

CONSIDÉRANT QUE la délégation de pouvoir numéro 127304 a été autorisée pour un premier ajustement d'un montant de 2 254,66 \$ incluant les taxes;

CONSIDÉRANT QUE la firme Techniparc a déposé des demandes de coûts supplémentaires d'un montant de 12 711,69 \$ pour des travaux réalisés lors du projet;

CONSIDÉRANT QUE le montant de l'ajustement dépasse la limite prévue au Règlement numéro 726-1-2014 concernant la délégation de pouvoir de dépenser et de passer des contrats au nom de la Ville de Gatineau à certains fonctionnaires;

CONSIDÉRANT QU'après vérifications, le Service des infrastructures en recommande l'approbation :

OUE ce comité :

- entérine la délégation de pouvoir numéro 127304 d'un montant de 2 254,66 \$ incluant les taxes:
- autorise le montant de 12 711,69 \$ incluant les taxes, qui représente les travaux supplémentaires, dans le cadre du projet de réfection des terrains de soccer numéros 2 et 3 du parc Ernest-Gaboury, portant ainsi l'ajustement final à un montant de 14 966,35 \$ incluant les taxes.

Le coût total du contrat représente un montant de 95 724,79 \$ incluant les taxes.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION	
18-14017-018-04929	11 607,47 \$	Plan quadriennal d'investissements des parcs – Ernest-Gaboury – Terrains de soccer numéros 2 et 3	
04-13493	552,80 \$	TPS à recevoir – Ristourne	
04-13593	551,42 \$	TVQ à recevoir – Ristourne	

Un certificat du trésorier a été émis le 11 février 2016.

Adoptée

CE-2016-119

AUTORISATION D'UN AJUSTEMENT DE COÛT DES HONORAIRES POUR UN MONTANT DE 12 647,25 \$ - WSP CANADA INC. - RÉFECTION DU SYSTÈME DE PROTECTION INCENDIE À LA MAISON DU CITOYEN - SERVICES PROFESSIONNELS EN INGÉNIERIE

CONSIDÉRANT QUE ce comité, par sa résolution numéro CE-2012-1155 du 4 juillet 2012, mandatait la firme Genivar inc. (maintenant WSP Canada inc.) pour un montant total de 43 690,50 \$ incluant les taxes, pour des services professionnels en ingénierie pour le projet de réfection du système de protection incendie de la Maison du citoyen;

CONSIDÉRANT QUE le consultant WSP Canada inc. a déposé à la Ville une demande d'honoraires supplémentaires et que le montant total de cette demande dépasse la limite autorisée par le Règlement numéro 726-1-2014 concernant la délégation du pouvoir de dépenser et de passer des contrats au nom de la Ville de Gatineau à certains fonctionnaires;

CONSIDÉRANT QU'il y a une grande disparité entre les plans tels que construits de l'édifice fournis à WSP Canada inc. pour la réalisation de son mandat et l'état actuel des installations, rendant la prise des relevés plus longue;

CONSIDÉRANT QUE l'ampleur du projet a été revue à la hausse au terme de l'ingénierie puisque le projet s'est avéré plus complexe que prévu;

CONSIDÉRANT QU'un ajustement des honoraires professionnels est nécessaire pour la fourniture des services durant la construction suite à un échéancier de réalisation des travaux plus longs que prévu;

CONSIDÉRANT QUE la somme de 12 647,25 \$ incluant les taxes, nécessite une approbation par résolution, et ce, conformément à la politique de délégation de pouvoir;

CONSIDÉRANT QUE le Service des infrastructures recommande cet ajustement au contrat :

QUE ce comité approuve l'ajustement du coût des honoraires pour services professionnels en ingénierie au montant de 12 647,25 \$ incluant les taxes, au contrat de WSP Canada inc., dans le cadre du projet de réfection du système de protection incendie de la Maison du citoyen, le tout représentant un contrat total de 56 337,75 \$.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
18-12021-001-04930	11 548,62 \$	Enveloppe de travaux correctifs 2010 – Alarme incendie – Maison du citoyen
04-13493	550,00 \$	TPS à recevoir – Ristourne
04-13593	548,63 \$	TVQ à recevoir – Ristourne

Un certificat du trésorier a été émis le 11 février 2016.

Adoptée

CE-2016-120

AUTORISER UN AJUSTEMENT DE COÛT DE SOUMISSION D'UN MONTANT DE 105 790,89 \$ - POLANE INC. - RÉFECTION DES SERVICES MUNICIPAUX VOLET 1.5, LOT 2 - DISTRICT ÉLECTORAL DE DESCHÊNES - RICHARD M. BÉGIN

CONSIDÉRANT QU'en vertu de la résolution numéro CE-2015-307 du 29 avril 2015, la Ville de Gatineau adjugeait un contrat à la firme Polane inc. pour la réfection des services municipaux PIQM volet 1.5 - Lot 2, pour un montant total 705 314,71 \$ incluant les taxes;

CONSIDÉRANT QU'en vertu de la délégation de pouvoir numéro 134552 du 2 novembre 2015, la Ville de Gatineau approuvait un avenant pour travaux supplémentaires, pour un montant total de 24 103,35 \$ incluant les taxes;

CONSIDÉRANT QU'en vertu de la délégation de pouvoir numéro 135169 du 25 novembre 2015, la Ville de Gatineau approuvait un avenant pour travaux supplémentaires, pour un montant de 14 014,37 \$ incluant les taxes;

CONSIDÉRANT QUE la firme Polane inc. a déposé de nouvelles demandes de coûts supplémentaires au montant de 67 673,17 \$ pour des travaux additionnels réalisés qui n'étaient pas prévus au contrat initial;

CONSIDÉRANT QUE la firme WSP, mandatée par la Ville pour la réalisation des plans et devis et pour la surveillance des travaux, a analysé les demandes de coûts supplémentaires déposées par Polane inc.;

CONSIDÉRANT QUE la somme des avenants présentés dépasse la limite autorisée par le Règlement numéro 726-1-2014 concernant la délégation de pouvoir de dépenser et de passer des contrats au nom de la Ville de Gatineau à certains fonctionnaires;

CONSIDÉRANT QUE la firme WSP et le Service des infrastructures recommandent l'approbation de ce montant de 67 673,17 \$:

QUE ce comité :

- entérine les délégations de pouvoir numéro 134552 d'un montant de 24 103,35 \$ incluant les taxes, et 135169 d'un montant de 14 014,37 \$ incluant les taxes;
- autorise l'ajustement du coût de soumission d'un montant supplémentaire de 67 673,17 \$ incluant les taxes, à la firme Polane inc. pour la réfection des services municipaux PIQM volet 1.5 Lot 2, portant ainsi le cumulatif des ajustements à approuver à un total de 105 790,89 \$ incluant les taxes.

Le coût total de ce contrat représente un montant de 811 105,60 \$ incluant les taxes.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
06-30751-003-04931	60 689,80 \$	Divers travaux – Aqueduc, égouts et remise en état – 15 segments – Pavage
06-30751-001-04932	1 104,82 \$	Divers travaux – Aqueduc, égouts et remise en état – 15 segments – Aqueduc
04-13493 04-13593	2 942,95 \$ 2 935,60 \$	TPS à recevoir – Ristourne TVQ à recevoir – Ristourne

Un certificat du trésorier a été émis le 11 février 2016.

Adoptée

CE-2016-121

SOUMISSION 2015 SP 257 - SERVICES PROFESSIONNELS D'INGÉNIEURS-CONSEILS - RÉFECTION DU BOULEVARD DES AFFAIRES ET DE L'AVENUE DES ENTREPRISES - DISTRICT ÉLECTORAL DE BELLEVUE -SYLVIE GONEAU

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité adjuge un contrat à la firme Les Consultants S.M., 885, boulevard de la Carrière, bureau 102, Gatineau, Québec, J8Y 6S6, pour les services professionnels d'ingénierie pour la préparation des plans et devis ainsi que la surveillance en résidence des travaux pour le projet de réfection du boulevard des Affaires et de l'avenue des Entreprises, pour un montant total approximatif de 94 394,48 \$ incluant les taxes, le tout en conformité avec les documents d'appel d'offres et sa soumission déposée le 10 décembre 2015, et ce, comme étant la soumission ayant obtenu le meilleur pointage final après évaluation par un comité de sélection, le tout conformément à la grille d'évaluation autorisée.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
18-15006-028-04933	50 000,00 \$	Honoraires professionnels – Projets routiers, aqueduc et égouts – Boulevard des Affaires et avenue des Entreprises
06-30769-003-04934	36 194,73 \$	Réfection chaussée – Boulevard des Affaires et avenue des entreprises – Honoraires professionnels
04-13493 04-13593	4 105,00 \$ 4 094,75 \$	TPS à recevoir – Ristourne TVQ à recevoir – Ristourne

Un certificat du trésorier a été émis le 11 février 2016.

CE-2016-122

ACQUISITION DE GRÉ À GRÉ ET ENTENTE HORS COUR - SERVITUDE SUR PARTIE DU LOT 1 104 581 ET ACQUISITION DU LOT 1 105 710 DU CADASTRE DU QUÉBEC - PROJET DE REVITALISATION DU SECTEUR RIVERAIN DE LA RUE JACQUES-CARTIER - DISTRICT ÉLECTORAL DE POINTE-GATINEAU - MYRIAM NADEAU

CONSIDÉRANT QUE dans le cadre du projet de revitalisation du secteur riverain de la rue Jacques-Cartier, la Ville de Gatineau a procédé à l'acquisition, par expropriation, du lot 1 105 710 du cadastre du Québec et d'une servitude d'utilités publiques sur une partie du lot 1 104 581 du cadastre du Québec, n'ayant pu s'entendre avec le propriétaire;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Gatineau est donc aujourd'hui propriétaire du lot 1 105 710 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Hull, connu et désigné comme étant un terrain vague situé en face du 895, rue Jacques-Cartier;

CONSIDÉRANT QUE la compagnie 1259055 Ontario inc., quant à elle, est propriétaire du lot 1 104 581 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Hull, connu et désigné comme étant le 895, rue Jacques-Cartier;

CONSIDÉRANT QUE la poursuite des négociations a permis de conclure un projet d'entente avec le propriétaire :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité :

- autorise le trésorier à puiser, à même les règlements d'emprunt numéros 363-2006 et 363-1-2013, un montant de 63 554,36 \$ plus les taxes applicables, représentant l'indemnité convenue à la suite de l'expropriation visant l'acquisition du lot 1 105 710 du cadastre du Québec, ainsi que l'acquisition d'une servitude d'utilités publiques sur une partie du lot 1 104 581 du cadastre du Québec, un montant de 14 044,90 \$ ayant déjà été versé à 1259055 Ontario inc., et à effectuer les écritures comptables requises pour donner suite à la présente;
- autorise le trésorier à puiser, à même les règlements d'emprunt numéros 363-2006 et 363-1-2013, les montants requis pour le paiement des frais judiciaires, d'experts et d'intérêts prévus au projet d'entente, sur présentation des pièces justificatives et à effectuer les écritures comptables requises pour donner suite à la présente;
- autorise la firme d'avocats Beaudry Bertrand à procéder aux démarches visant la fermeture du dossier au Tribunal administratif du Québec ou à la Cour supérieure.

Le maire ou en son absence le maire suppléant et le greffier ou en son absence l'assistant-greffier sont autorisés à signer les documents aux fins des présentes.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire suivant :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION	
06-30363-001-79035	63 554,36 \$	Tronçon de la rue Jacques-Cartier – Acquisition terrain	

Un certificat du trésorier a été émis le 11 février 2016.

CE-2016-123 ANNÉE OPTIONNELLE - SOUMISSION 2015 SP 014 - SERVICE D'ENTRETIEN ET DE MAINTIEN DE LA QUALITÉ DE L'EAU DES TOURS DE REFROIDISSEMENT À L'EAU - SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS

CONSIDÉRANT QUE la firme suivante s'est vu adjuger le contrat :

Numéro de CE lors de l'adjudication	Numéro de CE lors de l'exercice d'année optionnelle	Fournisseurs	Description	Montant année optionnelle taxes incluses et sujet à indexation	Période visée	Autre option de renouvellement
CE-2015-233		Chem-Aqua, une division de NCH Canada inc.	2015 SP 014 - Service d'entretien et de maintien de la qualité de l'eau des tours de refroidisseme nt à l'eau	33 078,29 \$	08-04-2016 au 07-04-2017	□ Oui ⊠ Non

CONSIDÉRANT QUE les prix soumis par la firme précitée sont valides et qu'une seule année optionnelle est prévue au contrat;

CONSIDÉRANT QUE le Service des travaux publics désire se prévaloir de la période optionnelle prévue au contrat :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise la direction du Service des travaux publics à se prévaloir de la seule période optionnelle prévue au contrat, le tout en conformité avec les documents d'appel d'offres et la soumission déposée le 16 mars 2015.

Le trésorier est autorisé à prévoir au budget 2017 les sommes nécessaires pour donner suite à la présente.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION		
02-71260-532	2 220,16 \$	Centre Robert-Guertin (Hull) – Entretien de l'édifice		
02-71262-532	2 213,70 \$	Aréna Cholette (Hull) – Entretien de l'édifice		
02-71263-532	2 215,85 \$	Aréna Jean-Paul Sabourin (Hull) – Entretien de l'édifice		
02-71264-532	2 220,16 \$	Aréna Baribeau (Gatineau) – Entretien de l'édifice		
02-71265-532	2 232,00 \$	Aréna Stade-Pierre-Lafontaine (Gatineau) – Entretien de l'édifice		
02-71267-532	2 227,69 \$	Aréna Campeau (Gatineau) – Entretien de l'édifice		
02-71268-532	2 239,53 \$	Centre sportif Robert-Rochon (Masson-Angers) – Entretien de l'édifice		
02-71334-532	2 236,30 \$	Centre sportif – Édifice		
02-19920-532	2 195,41 \$	Maison du citoyen – Édifice		
02-21930-532	2 265,36 \$	(Gatineau) - Sécurité publique - Édifice		
04-13493	1 078,90 \$	TPS à recevoir – Ristourne		
04-13593	1 463,64 \$	TVQ à recevoir – Ristourne		

Un certificat du trésorier a été émis le 11 février 2016.

CE-2016-124 ACCEPTATION DU DÉPÔT DE LA LISTE DES COMMANDES C-03 POUR UN MONTANT TOTAL DE 2 705 158,45 \$ POUR LA PÉRIODE DU 14 AU 20 JANVIER 2016

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité accepte le dépôt de la liste des commandes C-03 d'un montant de 2 705 158,45 \$ pour la période du 14 au 20 janvier 2016.

Un certificat du trésorier a été émis le 11 février 2016.

Adoptée

CE-2016-125 ACCEPTATION DU DÉPÔT DE LA LISTE DES COMMANDES C-04 POUR UN MONTANT TOTAL DE 369 325,30 \$ POUR LA PÉRIODE DU 21 AU 27 JANVIER 2016

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité accepte le dépôt de la liste des commandes C-04 d'un montant de 369 325,30 \$ pour la période du 21 au 27 janvier 2016.

Un certificat du trésorier a été émis le 11 février 2016.

Adoptée

CE-2016-126 <u>SOUMISSION - 2016 SP 017 - FOURNITURE ET LIVRAISON DE PAPIER - PHOTOCOPIEURS ET IMPRIMANTES - SERVICE DES FINANCES</u>

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité adjuge un contrat à la firme Spicers Canada ltd, 1250, Leeds Ave., Ottawa, Ontario, K1B 3W3, pour l'achat et la livraison de papier pour les photocopieurs et les imprimantes, sur la base des prix unitaires inscrits à la formule de soumission pour un montant approximatif de 134 956,51 \$ incluant les taxes, le tout en conformité avec les documents d'appel d'offres et sa soumission déposée le 20 janvier 2016, et ce, comme étant la plus basse soumission reçue et conforme.

Le contrat sera d'une année, et prendra effet à compter du 1^{er} mars 2016. Les prix demeureront fixes et fermes pour la durée du contrat.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires des différents services.

Un certificat du trésorier a été émis le 11 février 2016.

Adoptée

CE-2016-127

APPROBATION DES LISTES DES PIÈCES DE COMPTES À PAYER PA NUMÉROS 50 ET 1 - ACCEPTATION DU DÉPÔT DES LISTES DES PIÈCES DE COMPTES À PAYER PD NUMÉROS 55 ET 4 - LISTES DES RÉQUISITIONS NUMÉROS 54 ET 3 AINSI QUE LES LISTES DES EMBAUCHES NUMÉROS 52 ET 3

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité accepte les listes des pièces de comptes à payer PA numéros 50 et 1, accepte le dépôt des listes des pièces de comptes à payer PD numéros 55 et 4, les listes des réquisitions numéros 54 et 3 ainsi que les listes des embauches numéros 52 et 3 :

Numéro des listes	Descriptions	Montants	Périodes
Liste PA numéro 50	Pièces de comptes à payer	14 810,68 \$	25 au 29 janvier 2016
Liste PA numéro 1	Pièces de comptes à payer	8 366,73 \$	25 au 29 janvier 2016
Liste PD numéro 55	Pièces de comptes à payer	272 626,71 \$	25 au 29 janvier 2016
Liste PD numéro 4	Pièces de comptes à payer	343 104,33 \$	25 au 29 janvier 2016
Liste des réquisitions numéro 54	Pièces de comptes à payer	226,39 \$	25 au 29 janvier 2016
Liste des réquisitions numéro 3	Pièces de comptes à payer	10 713,92 \$	25 au 29 janvier 2016
Liste des embauches numéro 52	Embauches de personnel temporaire	46 656,86 \$	17 au 23 janvier 2016
Liste des embauches numéro 3	Embauches de personnel temporaire	885 633,80 \$	17 au 23 janvier 2016

Un certificat du trésorier a été émis le 11 février 2016.

Adoptée

CE-2016-128

MODIFICATIONS - CALENDRIER DES RÈGLES DE CONSERVATION - PLAN DE CLASSIFICATION CORPORATIF - VILLE DE GATINEAU ET COUR MUNICIPALE

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Gatineau est assujettie à la Loi sur les archives (chapitre A-21.1) et qu'elle doit établir un calendrier de conservation pour les dossiers de la Cour municipale et un second pour les dossiers de tous les autres services municipaux (Ville);

CONSIDÉRANT QUE l'analyste en gestion de documents à la Section de la gestion des documents et des archives du Service du greffe a produit une mise à jour du calendrier des règles de conservation pour les documents de la Ville de Gatineau ainsi que pour celui de la Cour municipale, et ce, conjointement avec les services municipaux concernés;

CONSIDÉRANT QUE le chef de la Section de la gestion des documents et des archives du Service du greffe recherche l'approbation de trois nouvelles règles de conservation ainsi que des modifications à huit règles existantes, et ce, conformément aux descriptifs apparaissant au document Analyse et justifications déposé en pièce jointe au sommaire décisionnel du 14 janvier 2016;

CONSIDÉRANT QUE le chef de la Section de la gestion des documents et des archives du Service du greffe recherche également l'approbation de la mise à jour du Plan de classification corporatif de la Ville de Gatineau constituée de 26 ajouts, modifications ou annulations de codes, et ce, conformément aux descriptifs apparaissant au document Analyse et justifications déposé en pièce jointe au sommaire décisionnel du 14 janvier 2016 :

QUE ce comité accepte les trois ajouts et les huit modifications aux calendriers des règles de conservation de la Ville de Gatineau et à celui de la Cour municipale de Gatineau ainsi que les 26 ajouts, modifications et annulations de codes de classifications au Plan de classification corporatifs de la Ville de Gatineau, et ce, conformément aux descriptifs apparaissant au document Analyse et justifications déposé en pièce jointe au sommaire décisionnel du 14 janvier 2016 et dont l'information fait partie intégrante de la présente résolution.

De plus, il est résolu d'autoriser le greffier ou en son absence l'assistant-greffier à signer tous les documents de présentation ainsi que le chef de la Section de la gestion des documents et des archives du Service du greffe à transmettre ces documents à la Bibliothèque et Archives nationales du Québec pour approbation finale.

Adoptée

CE-2016-129

ACQUISITION PAR LA VILLE - ARTICLE 72 DE LA LOI SUR LES COMPÉTENCES MUNICIPALES POUR SE DÉCLARER PROPRIÉTAIRE D'UNE VOIE DE CIRCULATION PUBLIQUE - LOTS 3 971 060, 3 971 066 ET 3 971 061 DU CADASTRE DU QUÉBEC, CIRCONSCRIPTION FONCIÈRE DE GATINEAU - CONNUS COMME ÉTANT UNE PARTIE DU CHEMIN KLOCK - DISTRICTS ÉLECTORAUX DE LUCERNE ET DE DESCHÊNES - MIKE DUGGAN ET RICHARD M. BÉGIN

CONSIDÉRANT QUE le chemin Klock a été construit et aménagé il y a plusieurs années;

CONSIDÉRANT QUE suivant l'index aux immeubles du bureau de la publicité des droits de la circonscription foncière de Gatineau, il appert que le transfert de titres de ce chemin n'a pas été effectué et que ce chemin appartient toujours à des particuliers;

CONSIDÉRANT QUE l'article 72 de la Loi sur les compétences municipales permet à une municipalité locale de devenir propriétaire de toute voie ouverte à la circulation publique depuis au moins dix ans, lorsque les formalités prescrites par la loi ont été accomplies, lesquelles sont :

- La municipalité approuve par résolution une description technique du terrain occupé par la voie, préparée par un arpenteur-géomètre et d'après le cadastre en vigueur pour laquelle elle entend se prévaloir du présent article;
- Une copie de cette description technique, vidimée par un arpenteur-géomètre, est déposée au bureau de la municipalité;
- La municipalité fait publier deux fois, dans un journal diffusé sur son territoire, un avis contenant :
 - le texte intégral de cet article;
 - une description sommaire de la voie concernée;
 - une déclaration précisant que les formalités prévues aux paragraphes 1 et 2 ont été accomplies;
- Aucune taxe foncière n'a été prélevée par la municipalité au cours des dix dernières années;

CONSIDÉRANT QUE monsieur Jean-Yves Lemelin, arpenteur-géomètre, a préparé des descriptions techniques pour chaque lot composant le chemin Klock à acquérir conformément aux dispositions de la Loi;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Gatineau juge d'intérêt public de se prévaloir de cette procédure pour obtenir un titre de propriété valable sur ce chemin :

QUE ce comité décrète que la Ville de Gatineau entend se prévaloir de la procédure édictée à l'article 72 de la Loi sur les compétences municipales concernant l'obtention du titre de propriété des lots 3 971 060, 3 971 066 et 3 971 061 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Gatineau connus comme étant une partie du chemin Klock et, à cet effet, approuve les descriptions techniques préparées par monsieur Jean-Yves Lemelin, arpenteur-géomètre, le 29 septembre et 14 décembre 2015 sous les numéros 5268, 5248 et 5269 de ses minutes et déposées au bureau du greffier.

De plus, il est résolu que ce comité mandate le Service du greffe à donner suite à la présente et autorise le greffier ou en son absence l'assistant-greffier à signer la déclaration devant être publiée au bureau de la publicité des droits.

Adoptée

CE-2016-130

<u>SOUMISSION 2016 SI 034 - SERVICES PROFESSIONNELS - FORMATION - PRÉPARATION À LA RETRAITE - SERVICE DES RESSOURCES HUMAINES</u>

CONSIDÉRANT QUE le Service des ressources humaines désire continuer à offrir aux employés la formation Préparation à la retraite;

CONSIDÉRANT QUE le Service des ressources humaines est satisfait des services offerts par le Cégep de l'Outaouais et qu'il désire conclure un contrat de gré à gré;

CONSIDÉRANT QUE les règles d'adjudication de contrats ne s'appliquent pas à un contrat dont l'objet est la fourniture d'assurance, de matériaux ou de services et qui est conclu, avec un organisme public au sens de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels (chapitre A-2.1), et ce, en vertu de l'article 573.3 1 de la Loi sur les cités et villes :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité adjuge un contrat au Cégep de l'Outaouais, 125, boulevard Sacré-Cœur, Gatineau, Québec, J8X 1C5, pour l'organisation de formation de préparation à la retraite, le tout selon les prix unitaires par session pour un montant total pour trois ans de 35 182,35 \$ incluant les taxes.

Le trésorier est autorisé à prévoir aux budgets de 2017 et 2018 les montants nécessaires pour donner suite à la présente.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
02-16150-435-04925	10 708,72 \$	Plan de relève de la main d'œuvre – Formation
04-13493	510,00 \$	TPS à recevoir – Ristourne
04-13593	508,73 \$	TVQ à recevoir – Ristourne

Un certificat du trésorier a été émis le 11 février 2016.

CE-2016-131

PROLONGATION DE L'AFFECTATION TEMPORAIRE DE MADAME MYCHELLE VAIVE À TITRE DE RESPONSABLE, DES PARCS, DU PLEIN AIR ET DES INSTALLATIONS SPORTIVES - SERVICE DES LOISIRS, DES SPORTS ET DU DÉVELOPPEMENT DES COMMUNAUTÉS

CONSIDÉRANT QU'en vertu du Règlement numéro 726-1-2014 concernant la délégation du pouvoir de dépenser et de passer des contrats au nom de la Ville de Gatineau à certains fonctionnaires, les dépenses en salaire associées à un surcroît de travail de plus de 25 000 \$ doivent être soumises au comité exécutif;

CONSIDÉRANT QUE le Service des ressources humaines a été autorisé à combler une affectation temporaire à titre de responsable, des parcs, du plein air et des installations sportives au Service des loisirs, des sports et du développement des communautés pour une période prévue du 2 juillet 2015 au 25 mars 2016;

CONSIDÉRANT QUE la dépense accordée à cette affectation temporaire dépassera la somme de 25 000 \$:

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité accepte la prolongation de l'affectation temporaire de madame Mychelle Vaive à titre de responsable, des parcs, du plein air et des installations sportives au Service des loisirs, des sports et du développement des communautés pour une période prévue du 1^{er} janvier au 25 mars 2016.

Le salaire de madame Mychelle Vaive sera celui de la classe 4, échelon 7 de l'échelle salariale des cadres de la Ville de Gatineau.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire 02-71010-135 — Direction Service des loisirs, des sports et du développement des communautés - Temporaires - Non-syndiqués.

Un certificat du trésorier a été émis le 11 février 2016.

Adoptée

DÉPÔT DE DOCUMENTS

1. Dépôt de la liste des mouvements de personnel syndiqué en vertu du Règlement numéro 79-2002 concernant la délégation de pourvoir du comité exécutif à certains fonctionnaires – Période du 29 octobre au 23 décembre 2015

CE-2016-132

ENGAGEMENT À L'ESSAI ET PERMANENCE DE MADAME NATHALIE BOLDUC AU POSTE DE CHEF À L'ADMINISTRATION ET AUX PROJETS SPÉCIAUX - SERVICE DES LOISIRS, DES SPORTS ET DU DÉVELOPPEMENT DES COMMUNAUTÉS

CONSIDÉRANT QUE le Service des ressources humaines a été autorisé à combler un poste de chef à l'administration et aux projets spéciaux (poste LSC-CAD-026 au plan d'effectifs des cadres) du Service des loisirs, des sports et du développement des communautés, selon les normes et pratiques en vigueur :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité accepte l'engagement à l'essai et la permanence de madame Nathalie Bolduc au poste de chef à l'administration et aux projets spéciaux (poste numéro LSC-CAD-026 au plan d'effectifs des cadres) du Service des loisirs, des sports et du développement des communautés sous la gouverne du directeur.

Le salaire de madame Nathalie Bolduc est établi à la classe 5, échelon 7 de l'échelle salariale des employés cadres de la Ville de Gatineau.

Madame Nathalie Bolduc sera assujettie à une période d'essai de 12 mois. Sa date d'entrée en fonction sera déterminée par le Service des ressources humaines.

Madame Nathalie Bolduc est assujettie à l'ensemble des conditions de travail des employés cadres de la Ville de Gatineau, à l'exception de l'article I. Elle bénéficiera de trois semaines de vacances.

La permanence à ce poste lui sera accordée de plein droit conditionnellement à ce que la période d'essai soit complétée conformément aux dispositions du recueil des conditions d'emploi des cadres de la Ville de Gatineau.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire 02-71010-115 - Service des loisirs, des sports et du développement des communautés - Réguliers - Non-syndiqués.

Un certificat du trésorier a été émis le 11 février 2016.

Adoptée

CE-2016-133

MUTATION À L'ESSAI ET PERMANENCE DE MADAME MARIE-HÉLÈNE ST-ONGE AU POSTE DE CHEF DES OPÉRATIONS ET DE L'AMÉLIORATION CONTINUE - SERVICE DES LOISIRS, DES SPORTS ET DU DÉVELOPPEMENT DES COMMUNAUTÉS

CONSIDÉRANT QUE le Service des ressources humaines a été autorisé à combler un poste de chef des opérations et de l'amélioration continue (poste LSC-CAD-027 au plan d'effectifs des cadres) du Service des loisirs, des sports et du développement des communautés, selon les normes et pratiques en vigueur :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité accepte la mutation à l'essai et la permanence de madame Marie-Hélène St-Onge au poste de chef des opérations et de l'amélioration continue (poste numéro LSC-CAD-027 au plan d'effectifs des cadres) du Service des loisirs, des sports et du développement des communautés sous la gouverne du directeur.

Le salaire de madame Marie-Hélène St-Onge est établi à la classe 5, échelon 7 de l'échelle salariale des employés cadres de la Ville de Gatineau.

Madame Marie-Hélène St-Onge sera assujettie à une période d'essai de 12 mois. Sa date d'entrée en fonction sera déterminée par le Service des ressources humaines.

Madame Marie-Hélène St-Onge est assujettie à l'ensemble des conditions de travail des employés cadres de la Ville de Gatineau.

La permanence à ce poste lui sera accordée de plein droit conditionnellement à ce que la période d'essai soit complétée conformément aux dispositions du recueil des conditions d'emploi des cadres de la Ville de Gatineau.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire 02-71010-115 - Service des loisirs, des sports et du développement des communautés - Réguliers - Non-syndiqués.

Un certificat du trésorier a été émis le 11 février 2016.

CE-2016-134 <u>MUTATION D'ENTENTE DE MONSIEUR GABRIEL FORTIN AU POSTE DE CHEF DE DIVISION - RÉSEAUX ET AMÉNAGEMENTS URBAINS - SERVICE DES INFRASTRUCTURES</u>

CONSIDÉRANT QUE ce comité, par sa résolution numéro CE-2010-60 du 26 janvier 2010, acceptait la mutation d'entente contractuelle de monsieur Gabriel Fortin à titre d'adjoint au directeur du Service des infrastructures:

CONSIDÉRANT les démarches actuelles afin de combler le poste vacant de chef de division - Réseaux et aménagements urbains;

CONSIDÉRANT le nombre élevé de projets d'infrastructures et que la capacité de livrer la totalité de ces mandats est grandement affectée, il est nécessaire pour le Service des infrastructures d'avoir une ressource temporaire afin de rencontrer ses objectifs :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité recommande au conseil d'accepter la mutation d'entente de monsieur Gabriel Fortin au poste de chef de division - Réseaux et aménagements urbains du Service des infrastructures pour une durée d'un an, selon les modalités du contrat.

Le directeur du Service des ressources humaines est autorisé à signer le contrat de travail faisant partie intégrante de la présente résolution.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire 02-30120-115 - Division réseaux et aménagements urbains - Réguliers - Non-syndiqués.

Un certificat du trésorier a été émis le 11 février 2016.

Adoptée

CE-2016-135 MUTATION ET PERMANENCE DE MONSIEUR GILBERT GAGNON AU POSTE DE CHEF DE SECTION - PLANIFICATION OPÉRATIONNELLE - SERVICE DE L'URBANISME ET DU DÉVELOPPEMENT DURABLE

CONSIDÉRANT QUE le Service des ressources humaines a été autorisé à combler un poste de chef de section - Planification opérationnelle (poste numéro UDD-CAD-040 au plan d'effectifs des cadres) du Service de l'urbanisme et du développement durable, selon les normes et pratiques en vigueur :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité accepte la mutation et la permanence de monsieur Gilbert Gagnon au poste de chef de section - Planification opérationnelle (poste numéro UDD-CAD-040 au plan d'effectifs des cadres) du Service de l'urbanisme et du développement durable sous la gouverne du directeur.

Le salaire de monsieur Gilbert Gagnon est établi à la classe 5, échelon 7 de l'échelle salariale des employés cadres de la Ville de Gatineau.

Puisque monsieur Gilbert Gagnon occupe un poste d'adjoint au directeur général depuis plus d'un an, la permanence à ce poste lui sera accordée dès l'adoption de cette résolution.

Monsieur Gilbert Gagnon est assujetti à l'ensemble des conditions de travail des employés cadres de la Ville de Gatineau et sa date d'entrée en fonction sera déterminée par le Service des ressources humaines.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire 02-61100-115 - Service de l'urbanisme et du développement durable - Réguliers - Non-Syndiqués.

Un certificat du trésorier a été émis le 17 février 2016.

Adoptée

GILLES CARPENTIER Conseiller et vice-président Comité exécutif M^e SUZANNE OUELLET Greffier et secrétaire Comité exécutif